

**Compte-rendu de la réunion
du conseil municipal
du 28 juin 2021
salle polyvalente à 20h00**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Marie Rohmer, Maire - 13/19 personnes étaient présentes.

Mesdames et Messieurs :

	Présent	Absent	Absent excusé
Jean Marie ROHMER	X		
Jean-Luc WEBER	X		
Céline CONTAL	X		
Sébastien HARTMANN	X		
Isabelle COUSIN	X		
Patricia BRAUNSTEIN	X		
Didier FENDER	X		
Carole SCHECKLE	X		
Olivier MALBOZE			X
Chantal MUTSCHLER			X
Olivier LANAUD			X
Florian HISS	X		
Aurélie SCHAAL	X		
Nicolas HERTRICH			X
Meryl MERRAN	X		
Dominique SCHNEIDER	X		
Claudine HERRMANN	X		
Sylvain WEIL			X
Amandine MALLICK			X

Secrétaire : Patricia Braunstein

M le Maire ouvre la séance à 20h00 et salue tous les membres présents.

Il rappelle que la tenue de la présente séance à la salle polyvalente est nécessaire pour permettre le respect des règles de distanciation physique dans le cadre de la crise sanitaire.

Il signale l'absence de :

- Monsieur Sylvain Weil, excusé
- Monsieur Nicolas Hertrich, excusé
- Mme Amandine Mallick, excusée
- Mme Chantal Mutschler qui a donné délégation de pouvoir à Mme Patricia Braunstein
- Monsieur Olivier Lanaud qui a donné délégation de pouvoir à M Sébastien Hartmann
- Monsieur Olivier Malboze qui a donné délégation de pouvoir à Mme Céline Contal

Il déclare le quorum atteint.

Point n°1 de l'ordre du jour : Approbation du dernier compte rendu

M le Maire soumet le dernier compte rendu à l'approbation de l'assemblée.

Aucune autre observation n'ayant été soulevée, le compte rendu de la séance **04 juin 2021** est adopté à l'unanimité.

Point n° 2 de l'ordre du jour : Affaires d'urbanisme.

M Weber, Adjoint au Maire présente les dossiers d'urbanisme :

Déclaration d'Intention d'Aliéner

DIA 06733621R0015

Jacques BILGER- 5 rue du Général de Gaulle - 67118 GEISPOLSHEIM

Terrain : rue des Cordonniers

Section H - Parcelle n° 508 – 354 m²

Vente d'un terrain (RIEBEL Marie-Josée/DUCREY-RIEBEL)

DIA 06733621R0016

RUSTENHOLZ-TRENS - 1 rue de la Scierie - CS 40047 - 67150 ERSTEIN

Terrain : rue de Hipsheim

Section C - Parcelle n° 492 – 1041 m²

Vente d'une remise, d'un jardin et d'un parking (vente FUCHS Didier /HISS Florent)

Point n° 3 de l'ordre du jour : Acquisition de la parcelle Section G n°B/315 d'une surface de 0 are 20 rue du Stade

M le Maire informe l'assemblée que Mme BUSCHE Monique, veuve ROSSAT, épouse FELDEN, souhaite vendre à la commune une petite partie de sa parcelle qui forme un triangle (trottoir) lequel donne sur la rue du Stade (sa porte donnant sur la rue du Ried).



M le Maire l'a reçue le samedi 19 juin et lui a proposé le rachat de cette parcelle pour un montant de 100 € conformément à la préconisation de la commission urbanisme du 17/05, qu'elle a accepté.

M le Maire propose aux membres du Conseil d'acquérir ce petit bout de parcelle de 0,20 are moyennant un montant de 100 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

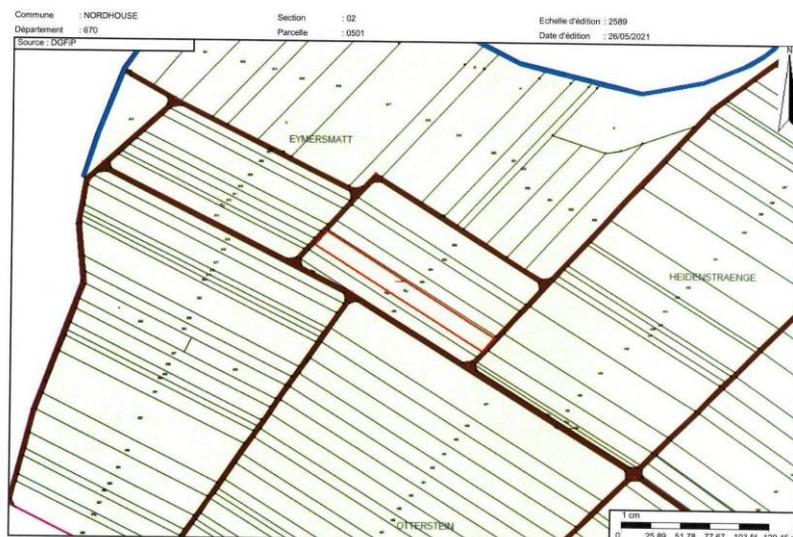
- d'acquérir à l'amiable la parcelle cadastrée section G n°B/315 d'une surface de 0,20 are au prix de 100 €
- de faire établir l'acte de vente par un notaire
- de régler les frais d'acte notarié
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir
- dit que les crédits sont prévus au budget

Adopté à l'unanimité

Point n°04 de l'ordre du jour : Cession de la quote-part des 5/30ème indivis de la parcelle Section 2 n°501 au lieudit « Eymersmatt »

M le Maire a reçu un courrier le 20 mai 2021 de Maître Matthieu Mourer du cabinet SCP Rustenholz-Trens l'informant que M Brice Halbwachs se propose d'acquérir la quote-part des 5/30èmes indivis de la parcelle située à Nordhouse, lieudit « Eymersmatt » cadastrée Section 2 n°501 appartenant à la commune pour le prix de 280,10 €.

M le Maire précise que cette parcelle dispose d'une superficie de 28,1 ares et que M Halbwachs est déjà propriétaire des 15/35^{ème}



Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide,

- de céder la quote-part des 5/30èmes indivis de la parcelle située à Nordhouse, lieudit « Eymersmatt » cadastrée Section 2 n°501 appartenant à la commune pour le prix de 280,10 € à M Brice Halbwachs.
- d'autoriser M le Maire à signer l'acte de vente ainsi que tout document s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité.

Point n°5 de l'ordre du jour : Avis sur les projets de SDAGE (schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) et de PGRI (Plan de gestion des risques d'inondation) Rhin - Meuse 2022-2027

M le Maire informe que la commune est appelée, à donner son avis sur le projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 2022-2027 d'une part et sur le projet de Plan de Gestion des Risques Inondation (PGRI) 2022-2027 d'autre part, avant le 15 juillet 2021.

Des liens ont été envoyés aux élus pour prendre connaissance du projet :

- de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) des districts Rhin et Meuse pour la période 2022-2027

Le projet de SDAGE 2022-2027 reprend dans les grandes lignes le SDAGE précédent (2016-2021) mais place le changement climatique comme enjeu central dans ce nouveau cycle. Les orientations fondamentales et dispositions relatives à la prévention des inondations sont reversées dans le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) établi sur la même période.

La mise à jour a permis d'intégrer les évolutions réglementaires et techniques intervenues depuis l'adoption du précédent SDAGE. Accompagnant le redéploiement des politiques de l'eau vers le grand cycle de l'eau et sans pour autant délaisser les enjeux liés au petit cycle, cette mise à jour a aussi été l'occasion de porter une attention particulière aux enjeux transversaux, structurants pour la gestion de l'eau et des milieux aquatiques au cours des prochaines années. Ainsi, en continuant de s'inscrire dans les grands principes de la Directive cadre sur l'eau (DCE), ce projet a été bâti autour des fondamentaux suivants :

- s'adapter au changement climatique, sujet transversal et d'envergure ;
- penser la fonctionnalité des milieux naturels à l'échelle des territoires ;
- intégrer les évolutions de la décentralisation sur les politiques de l'eau.

- de Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) pour le bassin Rhin-Meuse pour la période 2022-2027

Le PGRI englobe tous les aspects de la gestion du risque d'inondation en mettant l'accent sur la prévention (non dégradation des situations existantes), la protection (réduction de l'aléa ou de la vulnérabilité des enjeux), la préparation (prévisions des inondations, système d'alerte, plans de secours, plans de continuité d'activité, etc.).

Le PGRI est opposable à l'administration et à ses décisions, aux documents d'urbanisme et de planification, ainsi qu'aux stratégies et programmes de prévention des inondations. Il doit être compatible avec les objectifs de gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau définis dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhin-Meuse. Les deux documents sont mis à jour dans le même temps.

Le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) Rhin Meuse définit des objectifs déclinés en mesures (dispositions) appropriés en matière de gestion des risques d'inondation.

M le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de suivre l'avis du SDEA, concernant ce dossier volumineux et technique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide de suivre l'avis qui sera émis par le SDEA sur ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Point n°6 de l'ordre du jour : Taxe d'aménagement

M le Maire rappelle que par délibération du 30 septembre 2011, la taxe d'aménagement avait été fixée à 3 %. Il propose de suivre la proposition de la commission d'urbanisme, qui après analyse de ce qui se fait dans les villages voisins et dans la Communauté de communes du Canton d'Erstein, suggère d'augmenter la taxe d'aménagement à 5 % sur l'ensemble du territoire.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 331-1 et suivants ;
Vu l'avis de la commission urbanisme du 17 mai 2021

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide :

- d'instituer le taux de 5% sur l'ensemble du territoire communal sauf dans les secteurs où est appliquée une taxe d'aménagement majorée :

- **de 20 % (parcelles cadastrée section G n°464/136 – 465/136 et 466/136 – Impasse des Bouleaux – selon la délibération du 23 mars 2012 ;**
- **de 20% dans le secteur délimité de la rue du Château selon la délibération du 28 novembre 2014 ;**

- de charger M le Maire de mettre en œuvre la présente délibération qui sera transmise, au Préfet du Département, à l'ATIP, au Président de la Collectivité Européenne d'Alsace, à la DDT et affichée en mairie.

Adopté à 15 voix pour et 1 abstention

Point n°7 de l'ordre du jour : Le club-house

Point n°7-1 de l'ordre du jour : Le club-house - Marché public-Attribution des lots de travaux

M le Maire informe les membres du conseil qu'un premier appel d'offres a permis d'attribuer les lots travaux 1 et 2 car il n'y avait qu'un seul candidat.

Puis un second appel d'offres est intervenu pour les autres lots dont l'analyse est la suivante selon les critères suivants 60% pour la valeur financière, 20% pour les notes techniques et 20 % pour le respect du planning :

L'architecte a fait une analyse des documents, des prix et a proposé à la commune les entreprises à retenir.

M le Maire a remis à tous les membres présents le document de notation avec toutes les sociétés ayant répondu à l'appel d'offres.

LOTS	NOM CANDIDATS	ADRESSE	MAIL ET TEL	MONTANT € HT
Lot 1 Toiture et gros œuvre	NAMU EURL	15 rue de l'Eglise 67 115 PLOBHEIM	romainborza@gmail.com 06 21 53 10 72	86 057,29
Lot 2 menuiserie extérieure et occultation	NAMU EURL	15 rue de l'Eglise 67 115 PLOBHEIM	romainborza@gmail.com 06 21 53 10 72	22 922,00
Lot 3 Isolation extérieure et bardage	NAMU EURL	15 rue de l'Eglise 67 115 PLOBHEIM	romainborza@gmail.com 06 21 53 10 72	69 282,97
Lot 4 Chauffage ventilation	GENIE CLIMATIQUE DE L'EST	16 Rue de l'Électricité 67800 Hœnheim	genieclimatiqueest@gce67 03.88.19.21.30	40 772,58

Lot 5 Fournitures	Sanitaires achetés par la commune et installés par les membres de l'USN			
Lot 6 Electricité	SOVEC	9 Rue d'Uttwiller, 67330 Bouxwiller	snasecretariat@sovec- entreprises.fr 03 88 01 06 13	49 705,00
Lot 7 Isolation des combles	SCHOENENBERGER	11 Rue d'Altkirch, 68000 Colmar	info@schoenenberger.fr 03 89 79 19 21	4 988,00
Lot 8 Menuiserie intérieure	SARLAT	3 r Montée, 67170 GEUDERTHEIM	03 88 51 11 76	17 802,00
Lot 9 Plâtrerie faux plafonds	ORLY	Za 1 chemin Heilgass, 68230 TURCKHEIM	03 89 27 92 60	25 403, 83
Lot 10 Revêtement de sol	NAMU EURL	15 rue de l'Eglise 67 115 PLOBHEIM	romainborza@gmail.com 06 21 53 10 72	10 635,83
Lot 11 Serrurerie				Infructueux

Ces montants seront renégociés en fonction des options qui ne seront pas retenues. Sur proposition de M Weber, M le Maire invite les membres du Conseil de retenir les entreprises ayant obtenu la meilleure notation sur la base des critères demandés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide :

- **de retenir les entreprises ayant obtenu la meilleure notation sur la base des critères demandés.**
- **dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021**

Adopté avec 2 abstentions et 14 voix pour.

Point n°7-2 de l'ordre du jour : Le club-house -Avenant 1 au lot 1 (toiture – gros œuvre)

M Weber informe qu'un avenant a été signé concernant le lot 1 (toiture – gros œuvre)
Le montant initial du lot s'élève à 86 057,29 € HT soit 103 268, 75 € TTC
L'avenant 1 a pour objet la construction d'un mur en aggro maçonné entre la cuisine et les sanitaires pour un montant de 983,00 € HT soit 1 179,00 € TTC
Le pourcentage d'écart introduit par l'avenant est de 1,142 %.
Le nouveau montant du marché public s'élève donc à 87 040,29 € HT soit 104 448,35 € TTC

Le Conseil municipal prend acte.

Point n°7-3 de l'ordre du jour : Le club-house Avenant 2 au contrat de maîtrise d'œuvre

Point ajourné.

Point n°8 de l'ordre du jour : Rapport d'activité 2020 du réseau GDS

Monsieur le Maire, présente le rapport annuel 2020 du Réseau GDS (Gaz Distribution Services) et précise que ce dernier a été intégralement transmis aux conseillers.

Le Conseil municipal prend acte de ce compte rendu d'activité 2020 du Réseau GDS et considère qu'il a été satisfait aux obligations de publicité prévues par la législation en vigueur.

Point n°9 de l'ordre du jour : Affaires de personnel

Point n°9-1 de l'ordre du jour : Affaires de personnel – la garde du matin

Mme Contal informe que la garde du matin ne sera plus de compétence intercommunale à partir de la prochaine rentrée scolaire. C'est donc à la commune de gérer les inscriptions, les facturations et de prendre en charge le salaire de l'agent qui était auparavant mis à la disposition de la Communauté de communes du Canton d'Erstein pour réaliser cette mission.

Mme Contal fait part aux conseillers que ce service sera une charge d'environ 1 200 € par an, voire plus, c'est un service à la population qui n'est donc pas rentable. Pour le moment une quinzaine d'enfants pourraient être potentiellement inscrits à la prochaine rentrée. Le tarif forfaitaire de 2.62 € appliqué par la Communauté de communes du Canton d'Erstein, sera maintenu pour cette rentrée scolaire.

M le Maire propose au conseil de maintenir ce service qui sera financé et géré par la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide :

- **de maintenir ce service de garde du matin pendant les périodes scolaires pour les enfants de l'école maternelle et de l'école élémentaire**
- **de fixer le prix forfaitaire à 2,62 € révisable sur décision du conseil municipal**
- **que la facturation sera faite en décembre puis en mars et juin selon les modalités établies dans le règlement de fonctionnement**
- **de confier l'accueil de ces élèves à une ATSEM de 7h15 à 8h00 chaque matin de la période scolaire soit une durée de 3h00 hebdomadaire.**

Adopté à l'unanimité.

Point n°9-2 de l'ordre du jour : Affaires de personnel – les cours d'allemand

Mme Contal informe que les enfants et les enseignants sont très satisfaits des cours dispensés par Mesdames Claudine Fritsch et Emma Fischer et qu'il y a lieu de reconduire leur contrat à la prochaine rentrée.

Il conviendrait d'augmenter leur contrat d'une heure de cours + une heure de préparation à chacune compte tenu du départ de Mme Agram.

Mme Contal propose donc de faire intervenir ces 2 personnes pour dispenser 3 heures d'allemand (+ 3h00 de préparation) pour Mme Fischer et 2h00 d'allemand + 2h00 de préparation pour Mme Fritsch par semaine en période scolaire sur le fondement de l'article 3-3 de la loi 84-53.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide de créer deux postes d'agent contractuel à compter du 02 septembre 2021 :

- **un poste pour 2h/semaine en période scolaire + 2 heures de préparation rémunéré au taux de 24,28 € brut de l'heure pendant l'année scolaire 2021/2022**
- **un poste pour 3h/semaine en période scolaire + 3 heures de préparation rémunéré au taux de 24,28 € brut de l'heure pendant l'année scolaire 2021/2022**

Il est rappelé qu'un emploi permanent peut également être pourvu par un agent contractuel lorsqu'il ne peut l'être par un fonctionnaire, sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n°84-53

Adopté à l'unanimité.

Point n°10 de l'ordre du jour : Factures-Finances et Devis

Point n°10-1 de l'ordre du jour : Factures-Finances et Devis - Remplacement d'une pompe pour l'arrosage à l'espace multisport

M Hartmann a sollicité des devis :

- devis EVAC- EAU : 1 373,00 € HT soit 1 647, 60 € TTC

- devis BRICO STUTZ SARL du 8 juin 2021 pour un montant de 1 059,07 € HT soit 1 270,88 € TTC

M le Maire informe avoir choisi l'offre la moins disante.

Dans le devis Brico Stutz sont compris la location du marteau pour faire le puit, la location de la pompe de dessablage et les raccordements annexes. Cette pompe sera installée le samedi 3 juillet.

Le Conseil municipal prend acte.

Point n°10-2 de l'ordre du jour : Factures-Finances et Devis - Achat de guirlandes de Noël

Mme Contal explique que les guirlandes sont anciennes et qu'il convient de les remplacer. Compte tenu du fait qu'aucun feu d'artifice n'a été organisé deux années de suite à cause de la situation sanitaire, il a été décidé de consacrer ce budget à l'achat de guirlandes de Noël. Après consultation de nombreux catalogues, le choix des décorations s'est fait sur celui de l'entreprise RODE, lors d'une période de remise allant jusqu'à 50 %.

Devis de l'entreprise RODE n°1061254 du 15/06/2021 pour un montant de 4 724,52 € HT soit 5 669,42 € TTC pour l'achat d'une grande guirlande et de 15 guirlandes décoratives à accrocher aux lampadaires.

Le Conseil municipal prend acte.

Point n°10-3 de l'ordre du jour : Factures-Finances et Devis – Attribution d'une subvention par la CEA pour le panneau d'information électronique.

Monsieur Hartmann fait part de l'attribution d'une subvention d'un montant de 2 800,00 € représentant 24% d'une dépense subventionnable de 11 665,00 € HT par la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA) Une lettre de remerciement sera envoyée.

Le conseil municipal prend acte.

Point n°10-4 de l'ordre du jour : Factures-Finances et Devis – Mise en place de l'enrobé près de l'église.

M Hartmann rappelle que suite à l'enlèvement de la citerne de fioul de l'église, il a été nécessaire de remblayer et de mettre de l'enrobé. Ce dernier vient d'être réalisé par l'entreprise Ledermann. Il reste à faire le marquage des stationnements pour les locataires du presbytère qui devront libérer le parking servant également au foyer paroissial les samedis et dimanches.

Le conseil municipal prend acte.

Point n°10-5 de l'ordre du jour : Factures-Finances et Devis – Location ou achat d'une balayeuse thermique.

M le Maire se pose la question de la location ou de l'achat d'une balayeuse thermique.

M Hartmann a sollicité des devis pour la location :

- CK SAS du 22/06/2021 : pour 8 heures de balayage : 887,25 € HT

- VOGEL travaux publics : pour 8 heures de balayage : 960,00 E HT

Le montant prévisionnel estimatif est de 800 à 1 500 € pour l'acquisition d'une balayeuse thermique tractée. M le Maire estime que les agents gagneront énormément de temps avec cette balayeuse et pourront se consacrer à d'autres tâches.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide l'achat d'une balayeuse thermique d'un montant maximum de 1 500 €.

Adopté à l'unanimité.

Point n°10-6 de l'ordre du jour : Factures-Finances et Devis : balisage des chemins de randonnée.

Mme Cousin informe que le montant des panneaux de balisage pour les 3 premiers circuits s'élève à 252 € HT

Les circuits seront mis en ligne sur le site de la commune, ils seront disponibles en mairie et sur l'application VISORANDO.

Des courriers ont été envoyés aux communes limitrophes, par lesquelles les circuits passent HINDISHEIM, HIPSHEIM et PLOBSHEIM, pour les en informer.

Le conseil municipal prend acte.

Point n°11 de l'ordre du jour : Divers

• **Elections régionales et départementales des 20 et 27 juin 2021**

Une formation a été dispensée aux élus et personnes qui tenaient le bureau de vote le vendredi 18 juin à 18h30 et 19h30.

M le maire adresse ses chaleureux remerciements à tous les membres du Conseil pour leur disponibilité et rédigera un message dans ce sens à l'attention des présidents d'association et parents d'élus qui sont venus tenir les bureaux de vote.

Il informe qu'il est nécessaire d'établir le périmètre des 2 bureaux de vote pour les prochaines élections selon des critères géographiques qui remplaceront la répartition des électeurs par ordre alphabétique des noms de famille. Ce changement répond à une exigence réglementaire.

• **Emplacement pour une antenne-relais SFR**

M le Maire a visité le clocher de l'église le 14/06/2021 avec un représentant de SFR pour vérifier si techniquement l'installation d'autres opérateurs qu'Orange est possible. Les études sont en cours.

M le Maire envisage un autre emplacement au lieu-dit « Riethmatt » le terrain communal Section E n°762, qui permettrait une bonne captation des ondes et une discrétion visuelle.

• **Réflexion sur la réalisation d'un inventaire des maisons et dépendances alsaciennes à sauvegarder**

M le Maire informe que le but de cet inventaire est de protéger le patrimoine de la commune et de rendre opposable cette décision lors d'un contentieux. Cet inventaire sera réalisé cet été, en collaboration avec l'ASMA, pour en délibérer en septembre.

- **29/06/2021 à 19h00 : réunion de la Commission Communale des impôts directs.**
Il s'agit de contrôler les informations transmises par les finances en matière de taxe d'habitation et taxe foncière sur le bâti et le non bâti.
- **Marquage des jeux dans la cour de la maternelle**
Une photo de la marelle et d'une spirale illustre la fin de ces travaux dans la cour de l'école maternelle.
- **Le défi « à l'école j'y vais à vélo ... ».**
Mme Contal fait part que l'école de Nordhouse finit honorablement à la 9^{ème} place du classement Grand Est et 2^{ème} du classement du PETR Alsace Centrale.
Les élus et la Directrice sont conviés le jeudi 1^{er} juillet à la remise des prix à la Maison des services à Benfeld. Elle remercie les parents et les élèves d'avoir relevé le défi !
- **Concours des maisons fleuries le 02/08/2021 à 17h30**
- M HARTMANN a rendez-vous le 09/07/2021 avec M SCHEIBLING (responsable de l'unité technique de Sélestat) pour se renseigner sur **la limitation à 30 km/h de la traversée de la commune et l'accès à la rue Verte** (projet division de la propriété SCHNEE).
- **14 juillet : marché aux puces - projet de stand communal caritatif** au profit de l'association- après-midi convivial pour nos aînés. Présentation par Méryl MERRAN : il s'agit de déposer des objets à céder pour cette action. Le stand se situera en face de M et Mme ZAEGEL. Une information sera publiée sur Facebook. Les conseillers seront appelés à tenir ce stand à tour de rôle. Toutes les informations seront relayées par Mlle Meryl MERRAN.
- **Réouverture de la bibliothèque municipale :** merci à nos bénévoles.
- **Les plantations au jardin de curé se poursuivent :** plantes aromatiques en juin et bulbes en automne. Participation des écoles pour la confection d'hôtels à insectes pour la prochaine rentrée.
- Réflexion sur le fait de ne plus jeter les **déchets verts du cimetière** dans la benne à ordures ménagères.
- **Surveillance sanitaire :**
 - **Les plantes et les insectes nocifs pour la santé** sont en ligne sur le site. Les administrés sont invités à contacter la mairie ou le site de l'ARS pour signaler leur présence sur la commune.
 - insectes : chenille urticante, frelon asiatique, moustique tigre...
 - plantes : l'ambroisie, la berce du Caucase...
 Une formation gratuite pour la reconnaissance de l'ambroisie est possible par le Fredon.
 - **Les baignades en eaux douces**
 - La leptospirose : on la contracte en général lors d'une activité en relation avec un environnement souillé par l'urine d'animaux contaminés, notamment l'eau douce.
 - Les risques de noyade.
 - La baignade est interdite aux étangs, à l'ancienne gravière ainsi que celle en exploitation (des rappels et des contrôles ont été faits récemment) et à l'écluse entre le bras de l'III et l'III.

- Création d'un groupe de travail pour **l'aménagement du parc autour du « chalet Debus »** : ceux qui souhaitent participer aux réflexions peuvent envoyer un mail à : icousin@nordhouse.fr.
- Révision de l'arrêté préfectoral de **protection de biotope du plan d'eau de Plobsheim** : cette révision concerne l'activité de pêche dans la partie sud du plan d'eau
Mme COUSIN a reçu Emmanuel KELLER, Président de l'AAPPMA, pour en discuter.
- **Tenir les chiens en laisse**
Réflexion pour créer un espace protégé sur la partie île de la Rossau pendant la période de nichage. Cela pourrait devenir un espace de tranquillité pour la reproduction des oiseaux.
Le code rural stipule, que du 15 avril au 15 juillet, les chiens doivent être tenus en laisse partout, même en l'absence de panneaux. Il s'agit de protéger la reproduction de la faune.
- **Domaine de l'III et centrale hydro-électrique**
M le Maire a rencontré un représentant du Domaine de l'III pour demander la faisabilité d'une centrale hydro-électrique sur l'III. La réponse est négative, le courant n'étant pas assez puissant, il n'y a pas assez de pente.
Mais par contre Mr le Maire a également soumis cette faisabilité sur le domaine « In den Auen » ou cela paraît possible. Les chargés d'affaire du Domaine de l'III vont se pencher sur cette option et revenir vers nous dès que l'investigation aura été faite.

Des questions ?

Mme Herrmann demande pourquoi les agents communaux ont tondu les abords du Feldwasser, ne respectant pas ainsi la préservation de la biodiversité et de la ripisylve.

M Hartmann répond que la commune a enlevé des ronces sur quelques mètres car cet espace est souvent occupé par les enfants du quartier qui y jouent et qu'il existe un réel risque d'accident et de blessure.

Mme Cousin souligne que la commune a demandé une bande de 8 mètres de retrait par rapport au Feldwasser au futur lotisseur alors que la loi sur l'eau n'impose que 4 mètres.

Monsieur le Maire clôt la séance à 22h00.

Prochain conseil municipal :

Lundi 13 septembre 2021 à 20h00

Lieu : à confirmer

Jean Marie ROHMER	Jean-Luc WEBER	Céline CONTAL	Sébastien HARTMANN	Isabelle COUSIN
Patricia BRAUNSTEIN	Didier FENDER	Carole SCHECKLE	Olivier MALBOZE Excusé	Chantal MUTSCHLER Excusée
Olivier LANAUD Excusé	Florian HISS	Aurélie SCHAAL	Nicolas HERTRICH Excusé	Meryl MERRAN
Dominique SCHNEIDER	Claudine HERRMANN	Sylvain WEIL Excusé	Amandine MALLICK	